

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 25 OCTOBRE 2018 • LUXEMBOURG



LES BANQUES DÉPOSITAIRES FACE À DE NOUVEAUX DÉFIS EN 2019

Que devez-vous préparer à l'aune
de la révision de la directive AIFM ?



www.ifebenelux.com



Amélie Bry

Conference Manager
 abry@abilways.com

Que devez-vous préparer à l'aune de la **révision de la directive AIFM** ? La 5^e édition de la conférence dédiée au métier de banque dépositaire se tiendra le 25 octobre prochain à Luxembourg. Le secteur est toujours confronté à des **défis**, qu'il s'agisse de **nouvelles contraintes réglementaires** (projet de révision de la directive AIFM...) ou de questions opérationnelles et stratégiques.

Pour aborder ces problématiques, nos experts débattront des projets et des nouveautés réglementaires et évalueront les **perspectives d'avenir** du métier de dépositaire d'un point de vue pratique et opérationnel.

Ne manquez pas l'opportunité unique d'assister à cette édition.

POUR QUI ?

Pour les banques dépositaires, banques de dépôt, leurs clients :

- Management teams - membres dirigeants
- Head of custody - directeurs des services de conservation
- Head of product management - directeurs de la gestion des produits
- Head of network management - responsables de la gestion du réseau
- Head of sales & relationship - directeurs commerciaux et relation client
- Compliance officer - responsables de conformité
- Legal managers - juristes
- Head of business development - directeurs du développement des affaires
- Consultants
- Lawyers - avocats

DANS QUELS SECTEURS ?

- Fiduciaires
- Banques
- Cabinet de conseil
- Caisses de crédit
- Financial services providers
- Prestataires de services financiers
- Autorités de contrôle
- Cabinets d'avocats
- Entreprises de services monétaires
- Sociétés de placement, organismes de placement
- Prestataires techniques

POURQUOI ?

- Comprendre les principaux défis du métier de dépositaire et s'y préparer
- Savoir mesurer l'impact des réformes à venir
- Échanger avec ses pairs

COMMENT ?

- Des exposés pratiques par des praticiens de la matière
- Des intervalles réservés aux questions
- Un support détaillé remis aux participants en début de séminaire
- Si vous avez déjà des questions, envoyez un courriel à abry@abilways.com

JEUDI 25 OCTOBRE 2018

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Jean-Pierre GOMEZ, Head of Regulatory & Public Affairs Luxembourg

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A

8h45 Accueil des participants

9h00 Introduction du Président de séance

QUELLES SONT LES ÉCHÉANCES RÉGLEMENTAIRES ?

9h15

Comment la fonction de dépositaire évoluera-t-elle ?

- Projet de révision de la directive AIFM (COM (2018) 110 & COM (2018) 92 en date du 12 mars 2018. Quels sont les objectifs poursuivis ?
- Projet de révision de la directive OPCVM
- CSSF, ESMA, Commission européenne, ESRB : quels sont les derniers développements pour les OPCVM et les FIA ?
- Quels sont les sujets d'actualité pour le secteur des FIA ?

François BARATTE

Senior Industry Affairs Adviser

ALFI - ASSOCIATION OF THE LUXEMBOURG FUND INDUSTRY

10h15

Focus réglementaire

- Niveau 2 OPCVM V : Circulaire CSSF 14/587 relative aux dépositaires d'OPCVM et aux OPCVM. Quels sont les changements mis en place ?
- UCITS VI : où en sommes-nous ?
- Quelles règles de gouvernance au Luxembourg ?
- Ségrégation des actifs sous AIFM

Hermann BEYTHAN

Partner

LINKLATERS

11h15 Café-networking

11h45

Quelles sont les pistes d'avenir pour la commercialisation des fonds ?

- Comment les gestionnaires d'actifs pourront-ils optimiser la distribution des fonds dans le contexte réglementaire à venir ?
- Quels seront les nouveaux défis de l'industrie ?
- Quels seront les coûts associés ? La digitalisation est-elle une piste pour les asset manager ? Quelles sont les tendances cross-border ?

Richard LEPERE

Administrateur Délégué
Managing Director

FUND CHANNEL S.A.

12h45 Séance de questions / réponses

13h00 Pause déjeuner

POINT DE VUE OPÉRATIONNEL

14h30

Quel sera le rôle du dépositaire ?

- Vue macro : qu'est-ce qui a changé pour la fonction de dépositaire avec UCITS IV et UCITS V ?
- Quel est le rôle du dépositaire aujourd'hui ?
- Quel sera le rôle du dépositaire d'ici 5 ans ? Quelle sera l'évolution de la directive AIFM et UCITS ? Est-ce que le dépositaire conservera sa fonction ?

Jean-Pierre GOMEZ

Séverine LOISEL

Head of Depositary Bank

EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)

Vincent WILLEM

Head of Depositary Bank Control & Oversight
at Banque de Luxembourg

BANQUE DE LUXEMBOURG

Benoit DEWAR

Director - Head of Depositary Services

ALTER DOMUS

16h00 Café-networking

16h15  Round table

Comment le dépositaire luxembourgeois se positionne par rapport au FIAR ?

- Le succès du FIAR : 416 au 15 juin 2018. Quelles sont les perspectives de croissance attendues ?
- Quels sont les changements pour le FIAR dans la perspective de la révision de la directive AIFM ?

Arne BOLCH

Local partner

GSK LUXEMBOURG SA

Raphael EBER

Deputy Managing Director Link Asset Services

ALTERNATIVE INVESTMENTS

Sandrine DUBOIS

Independent Director

THE DIRECTORS OFFICE

17h00 Session de questions/ réponses

17h15 Clôture de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

IFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Renseignements programme

Amélie Bry – abry@abilways.com

Renseignements et inscriptions

IFE BY ABILWAYS

Rue de la Science, 41 - 1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 533 10 20

Fax : +32 (0)2 534 89 81

infoclient-ife@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)

1 jour : 850 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant : par virement à notre banque - BGL BNP Paribas

IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000 - Code BIC : BGLLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Luxembourg, IFE Belgique, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site www.ifebenelux.lu. Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 02/08/02 sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse correctionbdd@ifexecutives.com ou par téléphone au +32 2 533 10 20 ou par courrier postal à l'adresse suivante : 41, rue de la Science – 1040 Bruxelles.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Date et lieu de la formation

JEUDI 25 OCTOBRE 2018 • LUXEMBOURG

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié.

Merci de vous référer à la convocation qui

vous sera transmise 10 jours avant la formation.



Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation « **LES BANQUES DÉPOSITAIRES FACE À DE NOUVEAUX DÉFIS EN 2019** » (code 26395)

le jeudi 25 octobre 2018

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre responsable juridique _____

Société _____

N°TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :